



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

Etablissement Public du SCOT

Région Urbaine de Grenoble

Monsieur Marc BAIETTO

21 rue Lesdiguières

38000 GRENOBLE

Villefontaine, le 4 Avril 2012

Monsieur le Président,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère a bien pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise et souhaite mettre en avant une série d'observations dont la pertinence et l'importance nous semblent essentielles.

Les spécificités territoriales

Le SCOT se fixe comme objectif dans le PADD d'organiser un territoire pluriel et solidaire.

La CCI Nord Isère tient donc à souligner toute l'importance de l'enjeu de recherche d'un meilleur équilibre des secteurs et des moyens mis en œuvre mais reste inquiète sur le développement de la Bièvre au vu des directives prônées par le SCOT.

En effet, en matière d'urbanisation, les secteurs composant le SCOT vont être contraints par des prescriptions sur leur urbanisation. La CCI Nord Isère souhaite rappeler que les prescriptions du SCOT, sur les communes de la Bièvre, vont impacter directement les activités de commerces, l'industrie et la construction et les activités de services à la personne. La CCI Nord Isère souligne que ces secteurs d'activité constituent le moteur de l'économie résidentielle.

Il est donc majeur que les conséquences économiques de ces prescriptions soient anticipées et compensées et prises en compte dans les actions qui vont devoir favoriser le développement de l'emploi dans les territoires périphériques afin d'assurer un développement économique équilibré.

Au Coeur de l'Action

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
3, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38117 VIENNE CEDEX
TÉL. 04 74 31 44 00 - TÉLÉCOPIRE 04 74 31 44 01
PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET

Enfin, la CCI Nord Isère a bien noté qu'il était **majeur d'éviter les ruptures trop importantes** et que **les objectifs du Document d'Orientation et d'Objectifs peuvent être amenés à évoluer** pour répondre aux enjeux du territoire.

L'accessibilité

L'accessibilité d'un territoire est un véritable atout économique et est garant de la vitalité des entreprises. La CCI Nord Isère est favorable au développement des transports collectifs et à un meilleur usage des solutions multimodales. **En tant que gestionnaire du Port de Vienne Sud Salaise Sablons, la CCI Nord Isère tient d'ailleurs à souligner l'importance pour les territoires du SCOT de bénéficier d'une telle infrastructure permettant d'accéder aux trois modes de transport, la voie d'eau, le fer et la route.**

Mais la CCI Nord Isère ne partage pas l'idée que les prescriptions concernant les vitesses de circulation soient la solution à privilégier.

En effet, **la diminution des distances parcourues apparaît être un objectif majeur** d'où l'intérêt de ramener et développer l'emploi dans les secteurs où l'emploi est inférieur au nombre d'actifs.

Mais surtout, la CCI Nord Isère souhaite pointer l'urgence de solutionner l'engorgement du bassin grenoblois. Le SCOT ne peut pas se limiter au seul objectif de réduction des trafics en agissant sur des leviers de voirie et/ou de vitesse. La mise à 2*3 voies de l'A480 et aménagement de l'échangeur du Rondeau et la mise à 2*3 voies de la rocade sud ou un projet de contournement par le Nord doivent être étudiées par la SCOT.

En ce qui concerne l'axe de Bièvre, la CCI Nord Isère souligne l'inscription par le SCOT du **prolongement de l'axe de Bièvre, véritable colonne vertébrale du territoire.**

Enfin, Pour favoriser la modalité interne, **la CCI Nord Isère souhaite souligner l'importance de l'accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité**, une mission développée par la CCI depuis plusieurs années afin de favoriser la mise en place de Plans de Déplacement Entreprises ou de Plans de Déplacement Inter Entreprises et transport domicile/travail et déplacements dans les intercommunalités. Au-delà du développement des transports en commun ou du covoiturage, solutions préconisées par le SCOT, il est nécessaire d'intégrer les réflexions de mobilité le plus en amont possible au niveau de l'aménagement des espaces pour une meilleure gestion des modes doux, des zones de stationnement, et l'aménagement pour l'accès aux réseaux numériques indispensables aux échanges dématérialisés....

En ce qui concerne l'accessibilité numérique, la CCI Nord Isère soutient le renforcement de la couverture et de l'efficacité des communications électroniques permettant une accessibilité totale des réseaux numériques à partir de tous les territoires afin de supprimer les dernières zones blanches. Il faut souligner la nécessité de prendre en compte les exigences des entreprises le plus en amont possible.

Développement de l'économie

Le SCOT souhaite conforter l'attractivité de l'agglomération Grenobloise afin d'améliorer son rayonnement. Tout en partageant cette orientation, la CCI Nord Isère souhaite que cet enjeu ne se fasse pas au détriment d'un développement territorial et sectoriel équilibré. En effet, il est majeur de renforcer les pôles économiques dans les différents territoires mais aussi de se donner les moyens et les lieux d'accueil nécessaire au renforcement de l'économie productive.

En matière de commerce et services à la personne, la CCI Nord Isère constate que les logiques de consommation affectent d'abord une certaine proximité, tout au plus une certaine recherche de voisinage.

La CCI Nord Isère souligne la notion de « solidarité entre les territoires » en insistant sur le fait que cette orientation ne peut dépendre que de la volonté des élus locaux à définir des projets communs entre territoires. A cet égard, la partie relative à l'ingénierie mutualisée permettra, entre autres, de dégager des modalités de coopération entre les territoires.

En ce qui concerne la définition de seuils au niveau des projets commerciaux les prescriptions apparaissent dans une logique très contrainte, Les délimitations apparaissent trop précises et il serait judicieux de réfléchir à des tranches de surfaces et/ou de population afin de prévoir des marges de manœuvre.

Ressources naturelles

La CCI Nord Isère appuie la nécessité que les territoires puissent répondre aux besoins d'extraction en permettant les ouvertures et les extensions de carrières.

Ainsi les recommandations visant à associer l'ensemble des partenaires pour l'ouverture et la restitution des carrières ne doivent pas aller à l'encontre de l'exploitation et de son équilibre économique.

Enfin, la CCI Nord Isère s'interroge sur le sens de l'objectif de gestion sous l'égide des collectivités des installations de dépôts inertes en régie et/ou en délégation. En effet, à ce jour des entreprises peuvent gérer ces propres structures pour alimenter leurs besoins.

En espérant que les points soulevés soient pris en compte afin que le SCOT aille dans le sens du développement économique des territoires.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Daniel PARAIRE

Président

